

REGLEMENT DU JEU MELI MEL'HAUTS 2018

Article 1 : Société organisatrice

La société Courrier picard, société anonyme au capital de 4 405 696 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens, sous le numéro 775 710 395, ayant son siège social à Amiens (80000), 5 boulevard du Port D'Aval, représenté par Monsieur Jean-Dominique Lavazais agissant en qualité de Directeur Général, organise du 13 octobre au 16 novembre 2018 un jeu concours « Méli Mél'Hauts ». Ce concours est accessible depuis le site Internet www.lecourrierplus.fr/melimehauts

Article 2 : Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique (autorisation parentale pour les moins de 18 ans) résidant en région Picardie (département 80,60 et 02), à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que du personnel des sociétés prestataires de service du jeu visé à l'article 10, ainsi que de leurs conjoints et alliés vivant sous le même toit, qui ne peuvent concourir.

Le journal est consultable gratuitement au siège de la société organisatrice.

Les autres conditions de jeux sont contenues dans l'article 10.

Article 3 : Attribution des lots

1. Le jeu permettra de gagner des lots dont le nombre, la nature et la valeur commerciale figurent dans l'annexe du présent règlement.
2. Les prix seront attribués par tirage au sort, selon les modalités prévues de l'article 10.
3. Il ne sera admis qu'un seul lot par foyer (même nom de famille, même adresse, même adresse internet et même numéro de téléphone (audiotel)). Toute fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

La valeur des lots est celle indiquée en annexe et correspondant à la valeur commerciale de ceux-ci.

Les lots seront à retirer selon les modalités prévues à l'article 10. Tout lot devant être retiré auprès de la société organisatrice et ne l'ayant pas été dans un délai de deux mois après la clôture du jeu, sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les prix ne sont pas échangeables contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. Si en cas d'événement particulier, un prix ne pouvait être délivré, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'une éventuelle défectuosité ou détérioration des lots. Aucune indemnité ne pourra leur être demandée à cet effet.

4. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'identité ainsi que les coordonnées des participants et des gagnants avant la mise à disposition des prix. Toutes informations inexactes, incomplètes, illisibles, inaudibles ou falsifiées entraînent l'annulation du droit à l'obtention du lot.

En conséquence, il appartient au participant de prendre toutes dispositions afin de rendre les informations communiquées exploitables aux fins de l'attribution des lots.

Article 4 : Publication des résultats

Les participants accordent à la société organisatrice, l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction leur nom, leur prénom, leur ville, sauf demande expresse du gagnant adressée à la société organisatrice par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 5 : Limitation de responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de mauvais fonctionnement ou de fausse manipulation du lot lors de son utilisation par le participant. De même, l'organisateur n'est pas responsable si le lot ne pouvait être attribué pour des raisons indépendantes à sa volonté. Aucune indemnité ne pourra alors lui être réclamée. L'organisateur étant tenu seulement d'offrir un lot de nature et valeur équivalente.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit, le jeu venait à être annulé ou reporté.

Dans le cas où les organisateurs se verraient contraints d'interrompre le jeu, celui-ci serait annulé purement et simplement, sans que les participants puissent engager la responsabilité des organisateurs.

De même, aucune réclamation ne pourra être formulée si l'organisateur, pour quelque raison que ce soit, se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de participation au jeu.

Article 6 : Adhésion au règlement et à son annexe

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de son annexe.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou de son

annexe ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci, sera tranché en dernier ressort par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passée le délai de deux mois à compter de la date de clôture du jeu.

Article 7 : frais de participation

En application de la Loi du 20 Décembre 2014, aucun remboursement de frais de participation n'est proposé.

Article 8 : Loi informatique et liberté – règlement RGPD

Les informations fournies par les participants sont destinées à la société organisatrice dans le cadre du jeu mais sont également susceptibles, avec l'accord du participant, d'être transmises à des tiers.

La société organisatrice s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect des dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés») et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 .

La société organisatrice conserve les données personnelles des participants uniquement le temps nécessaire à leur traitement dans le cadre du jeu selon les finalités de leur utilisation ainsi que pour des finalités légales qui exigent qu'elle conserve ces données. La société organisatrice supprime de manière sécurisée ces données personnelles lorsqu'elles ne sont plus requises aux fins décrites.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de limitation, de suppression, d'opposition, de rectification et de portabilité des données personnelles le concernant et conservées par la société organisatrice. La société organisatrice peut demander au participant que sa demande soit accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité. Le participant dispose également du droit de déposer une plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le participant pourra exercer les droits susmentionnés en adressant sa demande (en indiquant adresse de courrier électronique, nom, prénom, adresse postale) à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, La Voix du Nord, 8 Place du Général de Gaulle CS 10549, 59023 LILLE CEDEX ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@rossel-lavoix.fr

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à : L'adresse de la société organisatrice au Département jeux 5 boulevard du Port d'Aval 80 000 Amiens et sur le site www.melimehauts.fr

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à cette même adresse.

Le règlement est déposé à l'étude de Maître Emmanuelle DENOYELLE, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL Emmanuelle Denoyelle, 335 boulevard Paul Hayez – 59000 Douai Cedex.

Article 10 : Modalités de participation

1. : Nom de la société organisatrice :

La société Courrier picard, Société Anonyme au capital de 43 024,16 Euros, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 775 710 395 et dont le siège social est situé 5, boulevard du Port d'Aval, 80000 AMIENS

2. : Nom du jeu et dates des jeux papier et web Courrier picard

- Jeu papier :
 - o Méli Mél'Hauts du 13 octobre au 16 novembre 2018
 - o L'image masquée du 13 octobre au 16 novembre 2018
- Jeu web : Quiz du 13 octobre au 16 novembre 2018

3. Exclusion de certains participants appartenant aux sociétés de prestation de service suivantes

Le Courrier picard

4. : Modalités pratique de participation :

Le jeu sur le web : QUIZ

Le Courrier picard organise une loterie pour parution sur le site Internet du Courrier +. Pour participer, il suffit de répondre à des questions à choix multiples en participant sur le site internet www.melimehauts.fr. Les champs suivants sont obligatoires :

Civilité

Prénom

Nom

N° voie –code postal – commune

Numéro de téléphone

Mail

Date de naissance

Les participants devront ensuite répondre à une question à choix multiples par jour.

Le jeu dans le journal : Méli Mél'Hauts

Le Courrier picard organise une loterie pour parution dans le journal Courrier picard. Pour participer, il suffit de trouver la réponse de la carte de mots mêlés paraissant chaque semaine dans le journal du samedi et de renvoyer le coupon entièrement complété avec coordonnées lisibles au 5 boulevard du Port d'Aval 80000 Amiens avant le mardi suivant au plus tard.

Si la personne a trouvé les cinq réponses, elle pourra remplir le coupon de participation de la seconde chance, lors de la dernière semaine. Coupon à renvoyer entièrement complété avec coordonnées lisibles au 5 boulevard du Port d'Aval 80000 Amiens avant le mardi suivant au plus tard.

L'image masquée

Le Courrier picard organise une loterie pour parution dans le journal Courrier picard. Pour participer, il suffit de trouver le nom de l'image apparaissant dans le puzzle et paraissant chaque semaine dans le journal du samedi et de renvoyer le coupon entièrement complété avec coordonnées lisibles au 5 boulevard du Port d'Aval 80000 Amiens avant le mardi suivant au plus tard.

5. : Modalités de tirage au sort :

Jeu sur le web : QUIZ

- Chaque jour, un tirage au sort désignera le gagnant parmi les joueurs ayant donné les bonnes réponses à la question du jour.
- Le nom des gagnants sera annoncé sur le site www.lecourrierplus.fr/melimehauts

Jeux dans le journal :

- **Méli Mél'Hauts**
 - o Chaque semaine, un tirage au sort désignera les 10 gagnants du Méli Mél'hauts parmi l'ensemble des participations valides.
 - o Le nom des gagnants sera annoncé tous les samedis dans le journal
- **Image masquée**
 - o Chaque semaine, un tirage au sort désignera les 3 gagnants de l'Image masquée parmi l'ensemble des participations valides.
 - o Le nom des gagnants sera annoncé tous les samedis dans le journal

6. : Retrait des lots :

- Les lots sont à retirer exclusivement et impérativement au siège du Courrier picard ou dans les agences de l'organisateur.
- Les frais engagés pour la mise à disposition des lots restent à la charge des gagnants.
- Les lots devront être retirés dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés des modalités de retrait du lot. A l'expiration de ce délai, les lots seront considérés comme perdus.
- Les lots devront être acceptés tels qu'ils sont annoncés ou proposés et ne pourront, en aucun cas, être échangé contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. La valeur de ces lots étant celle payée par la Voix du Nord au moment de l'achat.
- En outre, la Société organisatrice se réserve le droit d'annuler un gain si les coordonnées du concurrent se révèlent inexactes ou illisibles.

Annexe : Dotation

A gagner :

LOT pour le jeu papier Méli Mél'hauts				
Date	Valeur unitaire commerciale (€ TTC)	Nombre	Description	Valeur Total
Du 13 octobre au 19 octobre 2018	1790	1	Voyage pour deux personnes en Sardaigne du 7 au 14 juin 2019 au départ d'Albert pour deux personnes	1790
	349	1	Un robot cuiseur Delimix	349
	169	1	Une tablette ASUS PAD 10	169
	165	1	Deux bains de soleil	165

	89	1	Un appareil photo Sony W800	89
	67,76	1	4 places pour assister au match de football Amiens Angers le 15 décembre 2018 au stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens	67,76
	59	1	Google home mini	54,99
	48	1	Tassimo rouge	48
	94,70	1	Livre (Dictionnaire amoureux, l'été retrouvé, Avec le mal, Les jours de ton absence, Avec le crime)	94,70
	30	1	Table de camping	30
Du 20 octobre au 26 octobre 2018	399	1	PC HP	399
	349,99	1	PS4	349,99
	199	1	Master chef moulinex	199
	149	1	Cookeo	149
	143,62	1	Deux fauteuils	143,62
	99	1	Barre de son	99

	63,80	1	Dolce Gusto noire	63,80
	59	1	Google home mini	54,99
	33,88	1	2 places pour assister au match de football Amiens Lyon le 26 janvier 2019 au stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens	33,88
	30	1	Table de camping	30
Du 27 octobre au 2 novembre 2018	499	1	Téléviseur SAMSUNG	399
	289	1	Mobile galaxy A3	289
	210	1	Robot Kenwood	210
	165	1	Deux baignoires	165
	139	1	Enceinte BT Megaboom Ultimate Ears	139
	89,35	1	Machine à café Delonghi	89,35
	64,90	1	casque sony wireless confort	59,99
	39,95	1	Raclette et crêpe party	39,95

	33,88	1	2 places pour assister au match de football Amiens Nimes le 9 mars 2019 au stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens	33,88
	30	1	Une table de camping	30
Du 3 novembre au 9 novembre 2018	429	1	Un ordinateur ASUS	429
	249	1	Un téléviseur Samsung	249
	179	1	Une tablette Samsung Tab E	179
	143,62	1	Deux fauteuils	143,62
	72,45	1	Un casque JBL E40BT	72,45
	68,90	1	Imprimante Epson	68,90
	68	1	Une senso	68
	67,76	1	4 places pour assister au match de football Amiens Saint-Etienne le 6 avril 2018 au stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens	67,76
	30	1	Une table de camping	30
	94,70	1	Livre (Dictionnaire amoureux, l'été retrouvé, Avec le mal, Les jours de ton absence, Avec le crime)	94,70

Du 10 au 16 novembre 2018	379	1	Un téléviseur THOMSON	379
	336,98	1	Nintendo switch	292
	139	1	Enceinte BT charge 2 +noir	139
	119	1	Appareil photo Kodak FZ201	119
	116	1	Extracteur de jus	116
	80	1	Spécial Thé	80
	67,76	1	4 places pour assister au match de football Amiens Strasbourg le 28 avril 2019 au stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens	67,76
	39,95	1	Raclette et crêpe party	39,95
	39	1	Enceinte JBL GO	39
	30	1	Table de camping	30

LOT pour la seconde chance

Date	Valeur unitaire commerciale (€ TTC)	Nombre	Description	Valeur Total
Du 10 au 16 novembre 2018	11400	1	Une twingo life sce 70 blanche	11400
	399	1	PC HP	399
	379	1	Téléviseur THOMSON	379

249	1	Tablette Samsung TAB A	249
210	1	Robot kenwood	210
165	1	Deux bains de soleil	165
119	1	Appareil photo instantané Fujifilm	119
82,50	1	Un bain de soleil	82,50
80	1	Spécial Thé	80
71,81	1	Un fauteuil	71,81
69,90	1	Enceinte sony	69,90
67,76	1	4 places pour le match de football Amiens Gingamp le 25 mai au stade du Crédit Agricole La Licorne à Amiens	67,76
64,90	1	Un casque sony wireless confort	59,99
63,80	1	Une Dolce Gusto noire	63,80
48,35	1	Casque JBL 450 BT	48,35

	33,88	1	Deux places pour le match de football Amiens Toulouse le 11 mai 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	33,88
	33,88	1	Deux places pour le match de football Amiens Toulouse le 11 mai 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	33,88
	30	1	Une table de camping	30
	30	1	Une table de camping	30
	30	1	Une table de camping	30

LOT POUR LE QUIZ

Date	Valeur unitaire commerciale (€ TTC)	Nombre	Description	Valeur Total
13/10/2018	299,99	1	WII U	348,98
14/10/2018	143,62	1	Deux fauteuils	143,62
15/10/2018	45,55	1	Tassimo noire	45,55
16/10/2018	199	1	PC HP	199
17/10/2018	67,76	1	Quatre places pour le match de football Amiens Monaco le 5 décembre 2018 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	67,76
18/10/2018	48,35	1	Casque JBL 450 BT	48,35
19/10/2018	169	1	Tablette Lenovo tab 2	169
20/10/2018	59	1	Google home mini	54,99
21/10/2018	165	1	Deux bains de soleil	165
22/10/2018	399	1	Xbox One	349
23/10/2018	33,88	1	Deux places pour le match de football Amiens Lyon le 26 janvier 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	33,88

24/10/2018	59,90	1	Enceinte JBL port Clip 3	59,90
25/10/2018	299	1	Mobile J7 Galaxy	299
26/10/2018	59,95	1	Dolce Gusto rouge	59,95
27/10/2018	150	1	Siméo extracteur de jus à commande tactile	150
28/10/2018	67,76	1	Quatre places pour le match de football Amiens Caen le 9 février 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	67,76
29/10/2018	119	1	Appareil photo instantané fujifilm	119
30/10/2018	129	1	Appareil photo kodak AZ365	129
31/10/2018	336,98	1	Nintendo switch	292
1/11/2018	59,99	1	Casque sony wireless confort	59,99
2/11/2018	80	1	Spécial thé	80
3/11/2018	143,62	1	Deux fauteuils	143,62
4/11/2018	39	1	Enceinte JBL Go	39
5/11/2018	279	1	Télé Philips	289
6/11/2018	33,88	1	Deux places pour le match de football Amiens Nimes le 9 mars 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	33,88
7/11/2018	40,50	1	Tassimo blanche	40,50
8/11/2018	59	1	Google home mini	54,99
9/11/2018	249	1	Tablette samsung Tab A	249
10/11/2018	69,90	1	Enceinte sony	69,90
11/11/2018	149	1	GPS tom tom Case start	149
12/11/2018	179	1	Mobile J3	179
13/11/2018	29	1	Casque audio aérolite philips	29
14/11/2018	59	1	Dolce gusto noire	59
15/11/2018	67,76	1	Quatre places pour le match de football Amiens Bordeaux le 31 mars 2019 au stade du Crédit Agricole la Licorne à Amiens	67,76

16/11/2018	129	1	Appareil photo nikon coolpix W100	129
------------	-----	---	-----------------------------------	-----

LOT POUR LE JEU PAPIER : IMAGE MASQUEE

Date	Valeur unitaire commerciale (€ TTC)	Nombre	Description	Valeur Total
Du 13 octobre au 19 octobre 2018	599	1	Ordinateur ACER	599
	143,62	1	Deux fauteuils	143,62
	48	1	Tassimo rouge	48
Du 20 octobre au 26 octobre 2018	799	1	Un canapé	799
	165	1	Deux bains de soleil	165
	30	1	Table de camping	30
Du 27 octobre au 2 novembre 2018	3998	1	Voyage en Laponie du 18 au 25 janvier 2020 au départ d'Albert pour deux personnes	3998
	67,76	1	Quatre places pour le match de football Amiens Nice le 23 février 2019 au stade du Crédit Agricole La licorne à Amiens	67,76
	59	1	Table de camping	59
Du 3 novembre au 9 novembre	199,99	1	Nintendo 3DS XL	199,99
	165	1	Deux bains de soleil	165
	48	1	Tassimo rouge	48
Du 10 au 16 novembre 2018	199	1	Master chef moulinex	199
	89	1	Appareil photo Sony W800	89
	39	1	Enceinte JBL Go	39

Total : 33 286,56 euros TTC